



VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél : 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

Demande de PASSEPORTS

Majeurs & Mineurs

Pour les majeurs : Présence obligatoire du demandeur au dépôt du dossier et au retrait du titre

Pour les mineurs : Présence du représentant légal obligatoire au dépôt de dossier et au retrait du titre.

Présence du mineur de 12ans et + obligatoire au dépôt et au retrait du dossier (**prise d'empreintes**).

Présence du mineur - de 12 ans obligatoire au dépôt du dossier

Prendre impérativement rendez-vous SUR LE SITE DE LA VILLE DE MAICHE :

<http://www.mairie-maiche.fr/prise-de-rendez-vous.html>

Avant votre rendez-vous en mairie :

- Faire une pré-demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr. et **l'imprimer**. Sinon, fournir **OBLIGATOIREMENT** le code de confirmation généré en fin de procédure reçu par SMS.
- Pour les personnes ne pouvant pas présenter une CNI en cours de validité, prévoir un acte de naissance : renseignez-vous auprès de votre commune de naissance, si l'acte peut être dématérialisé ou pas (via le réseau informatique Comedec) ou sur le site : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>


Apporter lors de votre rendez-vous, les pièces suivantes :

- Deux photographies d'identité (35 x 45 mm) identiques de **moins de 6 mois et n'ayant pas servies pour un ancien passeport ou une ancienne carte d'identité** ; sur fond clair, conformes à la nouvelle norme agréée par le ministère (visage dégagé, cheveux attachés, sans lunettes).
- Justificatif de domicile : facture eau, gaz, EDF, téléphone, avis d'imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, **de moins de 6 mois**.

Si vous êtes majeur et que vous habitez chez quelqu'un :

- **L'original** de la carte d'identité de l'hébergeant,
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant,
 - Attestation signée et datée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui.
- Carte Nationale d'identité **originale** (et une photocopie) du **demandeur**
 - Carte Nationale d'identité **originale** du **représentant** (pour les mineurs)
 - Ancien passeport

Tout dossier incomplet ou non rempli sera refusé.

Acte de mariage, de divorce ou de décès en cas de changement de nom par rapport au passeport précédent. 

Timbres fiscaux {
- 86 euros pour les Majeurs
- 42 euros pour les Mineurs de 15 ans et plus
- 17 euros pour les Mineurs de moins de 15 ans

(à acheter en ligne au moment de la pré-demande **ou** dans les bureaux de tabac **AVANT** de faire votre pré-demande en ligne)

En cas de première demande et en cas de CNI et Passeport périmés.

Copie intégrale de l'acte de naissance de **moins de 3 mois** (vérifier sur le site précisé ci-dessus pour la dématérialisation des actes)

En cas de perte ou vol :

Déclaration de perte (faite en mairie) ou de vol (faite en gendarmerie) et fournir un document avec photo (permis de conduire, carte de bus, carte vitale...)

En cas de parents séparés et enfant en garde alternée, si l'enfant réside aux 2 adresses : inscrire les deux adresses sur la pré-demande

- Justificatif de domicile récent **de moins de 6 mois** des 2 parents
- Carte Nationale d'identité **originale** des 2 parents
- Le dispositif de jugement de divorce, ou
- En l'absence de divorce (parents non mariés) : décision du juge ou convention d'accord parental conclue entre les deux parents.

(cette convention, organisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale, peut être homologuée par le juge aux Affaires Familiales, que les parents peuvent saisir à l'aide du formulaire CERFA 11530*7)